

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 508 rendant exécutoire les délibérations n° 62/6° L et 64/6e L

n° 508

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1964

Date de publication
15 avril 1964

Date du numéro
1 mai 1964

TEXTE INTÉGRAL

Sont rendues immédiatement exécutoires les délibérations suivantes de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale en date du 14 avril 1964 : — n°62/6e L portant ouverture de crédits au Budegt local,exercice 1964: doublement conduite station pompage; réservoir de la voirie; — n° 64/6 L portant virement de crédits de chapitre à chapitre au titre du Budget local, exercice 1964: services communs ; pèlerinages.